

DATES IMPORTANTES

Inscriptions	du 1 septembre au 31 octobre 2024
Première journée des cours	19 octobre 2024
Frais d'inscriptions dûs	19 octobre (ou premier versement selon le cas)
Dates des autres versements (Au cas par cas)	16 novembre, 30 novembre
Fin de semaine technique	26 et 27 avril 2025 présence obligatoire!
Fin de semaine du spectacle	3 et 4 mai 2025 présence obligatoire!

5 avril au 4 mai 2025 la présence entre ces dates est impérative.

POLITIQUES POUR L'ÉCOLE DE THÉÂTRE

- INSCRIPTIONS** – Les inscriptions pour l'école de théâtre sont limitées à la taille du groupe de 10 places pour les 6-9ans et de 14 places pour les 10-14 ans. Par souci d'équité, toutes les inscriptions sont servies par ordre d'arrivée. Les inscriptions sont ouvertes du 1er septembre au 31 octobre. Pour s'inscrire, veuillez remplir la feuille d'inscription sur notre site web, ou contacter la Coordinatrice du programme scolaire à ecole@latroupedujour.ca
- FRAIS D'INSCRIPTION** – Les frais d'inscriptions sont de 350.00\$ pour l'année (200.00\$ pour un deuxième enfant de la même famille.) Les frais sont dus la première journée des cours, le 19 octobre. Les paiements acceptés sont : les chèques, l'argent comptant, les transferts électroniques (administration@latroupedujour.ca) ainsi que les paiements par carte de débit/crédit. Tout désistement ou abandon des cours ne feront l'objet d'aucun remboursement.
- VERSEMENTS** - Les versements sont sujets à un accord préalable selon les échéances suivantes : premier versement le 19 octobre 150\$, le 16 novembre 100\$, et le 30 novembre 100\$. L'inscription de l'élève ne sera pas considérée complète avant que le plan de versements ne soit confirmé avec la coordination.
- ANNULATIONS** – L'École de théâtre réserve le droit d'annuler n'importe des journées d'école si nécessaire. Les familles des élèves de l'école seront averties dans les plus brefs délais par courriel, téléphone et/ou texto. L'École de théâtre se réserve le droit de décider s'il y aura un cours de rattrapage.
- ABSENSE D'ÉLÈVE** – Les familles sont responsables d'avertir la coordination du programme scolaire de toute absence d'élève, idéalement au minimum 24 heures avant le prochain cours. Veuillez noter que la présence de votre enfant est obligatoire les dates du 12-13 et 26-27 avril ainsi que le 3 et 4 mai 2025.

5.1 Si l'élève **manque plus de 5 cours**, la famille de l'élève sera avertie et une discussion de la continuation de l'élève dans l'École de théâtre aura lieu. La coordination du

programme scolaire se réserve le droit de retirer l'élève de l'école de théâtre si nécessaire, et/ou de lui réattribuer un rôle qui affectera moins le spectacle.

5.2 Aucun cours de rattrapage ne sera offert pour une absence pour n'importe quelle raison incluant, mais pas limité à : maladie, conflits d'horaire, des vacances, etc.

- NB qu'il est préférable de rester à la maison si votre enfant se sent malade ou a des symptômes de rhumes, etc.

5.3 Dans le cas où un élève manque une répétition pour le spectacle, les parents ou gardiens de l'élève peuvent contacter la coordination de l'école pour demander ce qui fut manqué.

6. **INCIDENTS** – Dans le cas où un élève se blesse lors d'un cours ou d'une répétition, les parents ou gardiens seront avertis puis un rapport d'incident sera complété. Ce rapport d'incident sera remis aux parents ou gardiens, puis une copie restera dans nos dossiers.
7. **PICK UP/DROP OFF** – Nous gardons les portes de La Troupe du jour barrées en tout temps pour la sécurité de nos publics et de la bâtisse. Un membre de l'équipe sera toujours présent à la porte pour laisser entrer les élèves. Si vous arrivez plus de 15 minutes en retard, vous devrez sonner à la porte et SVP attendre avec votre enfant pour qu'un des éducateurs viennent vous ouvrir. Pour ramasser votre enfant, seulement les personnes autorisées sur la fiche d'inscription auront la permission de ramasser l'élève après les cours. Si vous devez organiser le ramassage par une autre personne, svp aviser la Coordination à l'avance et fournir le nom et le contact de la personne.

À l'école de théâtre, nous voulons maintenir un espace respectueux, amusant, sécuritaire, et éducatif. Pour nous assurer que chaque cours à l'école se déroule bien, nous demandons à nos élèves de rester respectueux les uns envers les autres en tout temps. Ci-dessous vous retrouverez notre CODE DE CONDUITE pour l'école de théâtre.

CODE DE CONDUITE

1. **POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT** - Tout abus physique, émotionnel, et/ou verbal n'est pas toléré. Tous auteurs seront immédiatement retirés du cours et resteront accompagnés d'un éducateur jusqu'à ce qu'un parent ou gardien vient chercher l'enfant.
2. **CONSEQUENCES** - En fonction de la gravité du comportement de *bullying*, des mesures disciplinaires adaptées seront appliquées. Cela peut inclure des avertissements, des conversations avec parents ou gardiens, des sanctions ou, dans les cas graves, une suspension ou une expulsion.
3. **SIGNALEMENT** – Si un incident se produit lors d'un cours, une répétition, ou lors du spectacle à l'École de théâtre, les parents et/ou gardiens des enfants affectés seront avertis immédiatement, et un rapport d'incident confidentiel sera rempli et envoyé aux parents/gardiens impliqués. Une copie sera retenue dans nos dossiers.